

BTSAA - BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS - EN APPRENTISSAGE

Niveau 5 (bac +2)

Taux d'obtention N-1 : 90%



*Cette formation professionnelle, en deux ans, dispense un savoir scientifique et technique du végétal.
Elle offre des outils méthodologiques pour concevoir, réaliser et entretenir des espaces verts et assurer des fonctions d'encadrement.*

Ce diplôme national, délivré par le Ministère de l'Agriculture, atteste d'une qualification professionnelle.
Il est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP 17218) et classé au niveau 5

OBJECTIFS

Former de futurs encadrants, en offrant les bases des savoirs et savoirs faire, nécessaires pour gérer des projets d'aménagements paysagers, de l'étude préalable initiale à la fin de leur réalisation.

ADMISSION

Public visé

Jeunes de 16 à 29 ans à la signature du contrat

Pré-requis

- Titulaire d'un diplôme de niveau 4 enregistré au RNCP ou un DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) ou un diplôme de niveau supérieur inscrit au RNCP
- Avoir signé un contrat d'apprentissage

Sélection des candidats

Admission sur dossier et entretien si nécessaire, de février à juin



ORGANISATION DE LA FORMATION

Responsable(s) pédagogique(s) : Brigitte Caplain – Laurent Renault – Sophie Meyronne

Effectif : 24 places

Date d'inscription : de mi-janvier à mi-avril

Durée de la scolarité : 2 ans - de septembre à juin en année N+2

Organisation :

Au centre de formation : 1350 heures de formation sur 2 années scolaires soit 38 semaines

Rythme d'alternance : 2 semaines en entreprise et 2 semaines au CFA, avec un minimum de 5 semaines de vacances

Lieu et horaires

- École Du Breuil - route de la Ferme – Paris 12e arr.
(entrée par la route de la Pyramide)
- RER A : Joinville-le-Pont / Bus 77 et Bus 201 arrêt école Du Breuil
- Horaires : 35h/semaine du lundi au vendredi entre 8 h et 17 h.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Enseignement pluridisciplinaire, approche professionnelle, travail d'équipe sur des projets d'aménagements



PROGRAMME

- M11 : Projet personnel et professionnel
- M21 : Organisation économique, sociale et juridique
- M22 : Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- M23 : Langue vivante
- M31 : EPS
- M41 : Traitement des données
- M42 : Technologies de l'information et du multimédia
- M51 : Contextes et déterminants des aménagements paysagers
- M52 : Connaissance et gestion des végétaux
- M53 : Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
- M54 : Gestion technico-économique de chantiers
- M55 : Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager.
- M71 : Module d'initiative locale = infographie paysagère

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Le diplôme s'obtient, pour 50 % de la note par le biais du contrôle continu et pour 50 % en 3 épreuves terminales nationales

PASSERELLES ET EQUIVALENCES

Un diplôme de même niveau ou supérieur permet de valider certains modules généraux

Le mode d'évaluation ne permet pas la modularisation en blocs de compétence.

LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

- un accompagnement sur mesure.
- Un domaine de 10 ha labellisé Eco-jardin et jardin remarquable et des collections végétales de plus de 1000 espèces
- Les professeurs certifiés dont des professionnels
- Un accompagnement à l'orientation vers les études supérieures et à l'insertion professionnelle.

TARIF

La formation est gratuite pour les apprentis, ce sont les employeurs qui la prennent en charge.

SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

Ce niveau permet de poursuivre des études

- ENSP – Ecole Nationale Supérieure du Paysage (Versailles, Lille, Bordeaux, Marseille, Blois)
- Ecoles de paysage en Europe (HEPIA, Gembloux)
- Ecoles d'ingénieur en aménagements paysagers (ITIAPE, AgroCampus Ouest)
- Licences professionnelles (Ecole Du Breuil, Tecmah...)
- Université en filière environnement, géographie, écologie, urbanisme
- Certificat de spécialisation (arboriste-élagueur, arrosage intégré...)

Le titulaire d'un BTSA aménagements paysagers, de niveau 5, peut prétendre à un statut d'encadrant d'équipes :

- En entreprises privées du paysage et de sites du secteur privé (parcs de loisirs, jardins privés...)
- En collectivités territoriales ou d'Etat
- En agence de paysagistes comme assistant

INSCRIPTION

Sur www.parcoursup.fr à partir de janvier.

ou, hors parcoursup, s'inscrire sur le site internet de l'Ecole Du Breuil : www.ecoledubreuil.fr

CONTACT

- Standard : 01 53 66 14 00
- Direction de l'apprentissage : 01 53 66 14 20 – christiane.lebrec@paris.fr
- Secrétariat : monique.bourret@paris.fr
- Pour toute information concernant l'accessibilité du site et des formations aux personnes en situation de handicap, merci de contacter M. Patrick CHERDEL : patrick.cherdel@paris.fr